



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

**BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**

DOSSIER DE TRAVAIL

Ce dossier contient 11 folios, page de garde comprise.

Copie à remettre à l'issue de l'épreuve

**Assurez-vous que le dossier qui vous a été remis
est bien complet
avant de commencer l'épreuve.**

BP AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	Code :	Session 2014	QUESTIONS
Epreuve E1.A : Prise en charge d'un site	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 1 sur 11

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

TRAVAIL DEMANDE

En matière de prévention et de lutte contre l'incendie

30 points

INC 1. Classement de l'établissement

(6 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 1A : Indiquez et justifiez le classement de l'ensemble des bâtiments de la Mairie ?
(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

Question INC 1B : Précisez le type spécifique de la salle d'honneur.

(/2 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

INC 2. Dégagements

(8 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 2A : Calculez le nombre de dégagements et les unités de passage exigibles réglementairement au niveau de la salle d'honneur après les travaux concernant la suppression de la scène. (plan annexe folio 2 et 3)

(/5 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Méthode de calcul :

Réponse :

Question INC 2B : Le placement des dégagements prévus est-il judicieux ? Argumenter et proposer votre solution à l'aide d'un croquis

(/3 points)

Argumentation :	Croquis :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

INC 3. Isolement

(4 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 3 : Quel doit être l'isolement du local « chaufferie » ? Précisez la particularité de l'accès à ce local suite à l'implantation de la nouvelle chaudière.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

INC 4. Réactions au feu

(12 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 4 A : Le procès verbal, du futur revêtement des parois verticales de la salle d'honneur, indique comme classement D-s3, d0 ou M3. Est-ce réglementaire ? Justifiez votre réponse.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question INC 4 B: Veuillez indiquer la classification réglementaire des revêtements des plafonds et des sols du salon d'honneur.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

Question INC 4 C: La salle d'honneur sera équipée de sièges « accrochables » entre eux. Indiquez les différentes dispositions de rangées réglementaires.

Afin que cette réglementation soit respectée, proposez une solution à transmettre aux agents municipaux.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

En matière de prévention et de lutte contre la malveillance

30 points

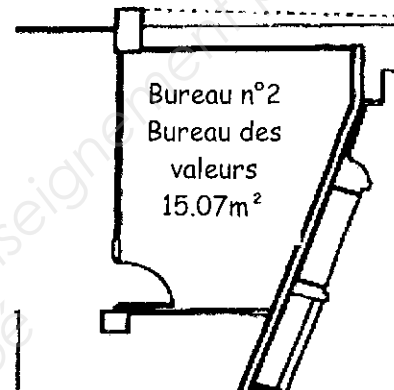
Suite à la restructuration de différents services Monsieur le Maire souhaite entreposer des « valeurs » dans le bureau n°2 du RDC.

Ces valeurs sont composées de :

- chèques (restauration scolaire et centres aérés)
- pièces d'identité
- documents divers à caractère officiel

Les caractéristiques de ce bureau renommé « Bureau des valeurs » :

- Le mur face à la porte d'entrée est en béton armé
- Les 3 autres murs sont en béton cellulaire
- Plafond en béton (dalle de l'étage)



Superficie :	15.07 m ²
Hauteur :	3 m

Il est vous est demandé de procéder à une étude visant à sécuriser ces valeurs en proposant des solutions pour :

- Une protection mécanique
- Une détection intrusion

MAL 1. Analyse des risques

(7 points)

Question MAL 1 : Monsieur le Maire souhaite que vous procédiez à l'inventaire des risques de malveillance que pourrait occasionner le stockage de produits de valeurs, puis que vous lui proposiez des moyens de préventions adaptés à les prévenir.

(/3 points)

Remarques: les moyens pourront être organisationnels, humains ou techniques

Citez 4 risques de malveillance du public ou du personnel

-
-
-
-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

(/4 points)

Moyens de préventions adaptés aux risques de malveillance

- Vols et intrusion

-

-

-

- Vandalisme

-

-

-

-

- Agression

-

-

MAL 2. Protection mécanique

(7 points)

Question MAL 2 : L'inventaire des risques de ce bureau vous a permis de mettre en évidence un certain nombre de failles portant notamment sur les moyens de sécurité actuellement en place. A ce titre, Monsieur le Maire souhaite que vous lui présentiez les différents dispositifs existant en matière de PROTECTION MÉCANIQUE.

(/7 points)

Expliquez le principe de la protection mécanique ?

Principaux dispositifs mécaniques existants pour protéger le bureau n°2

Protection	Proposition	Travaux à réaliser
Périmétrique		
Intérieure		

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

MAL 3. Détection électronique

(16 points)

Documents à votre disposition : Annexe 5 et 6

Voulant sécuriser au maximum ce bureau des valeurs, Monsieur le Maire souhaite installer un système de détection intrusion au RDC. Vous choisirez des équipements minimum à installer au regard de la règle APSAD R 81.

Rappel : L'activité principale est une activité bureautique

Le travail demandé sera articulé de la façon suivante :

- Déterminer le classement du RDC au regard de son activité,
- Déterminer les exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement,
- Définir les exigences minimum de l'installation résultant des 2 études précédentes,
- Proposer un système de détection approprié au RDC.

Question MAL 3A: Déterminer le classement du RDC au regard avec son activité,

(/4 points)

Classement de l'établissement	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question MAL 3B: Déterminer les exigences de surveillance du RDC de la partie Est. Voir plan sur le document réponse.

(/4 points)

Exigences	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

Question MAL 3C: Donner les exigences minimum de l'installation d'alarme Intrusion pour le RDC partie Est

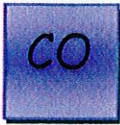




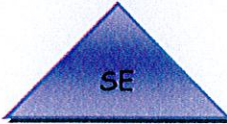



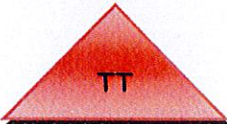
(/4 points)

Exigences minimum de l'installation	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

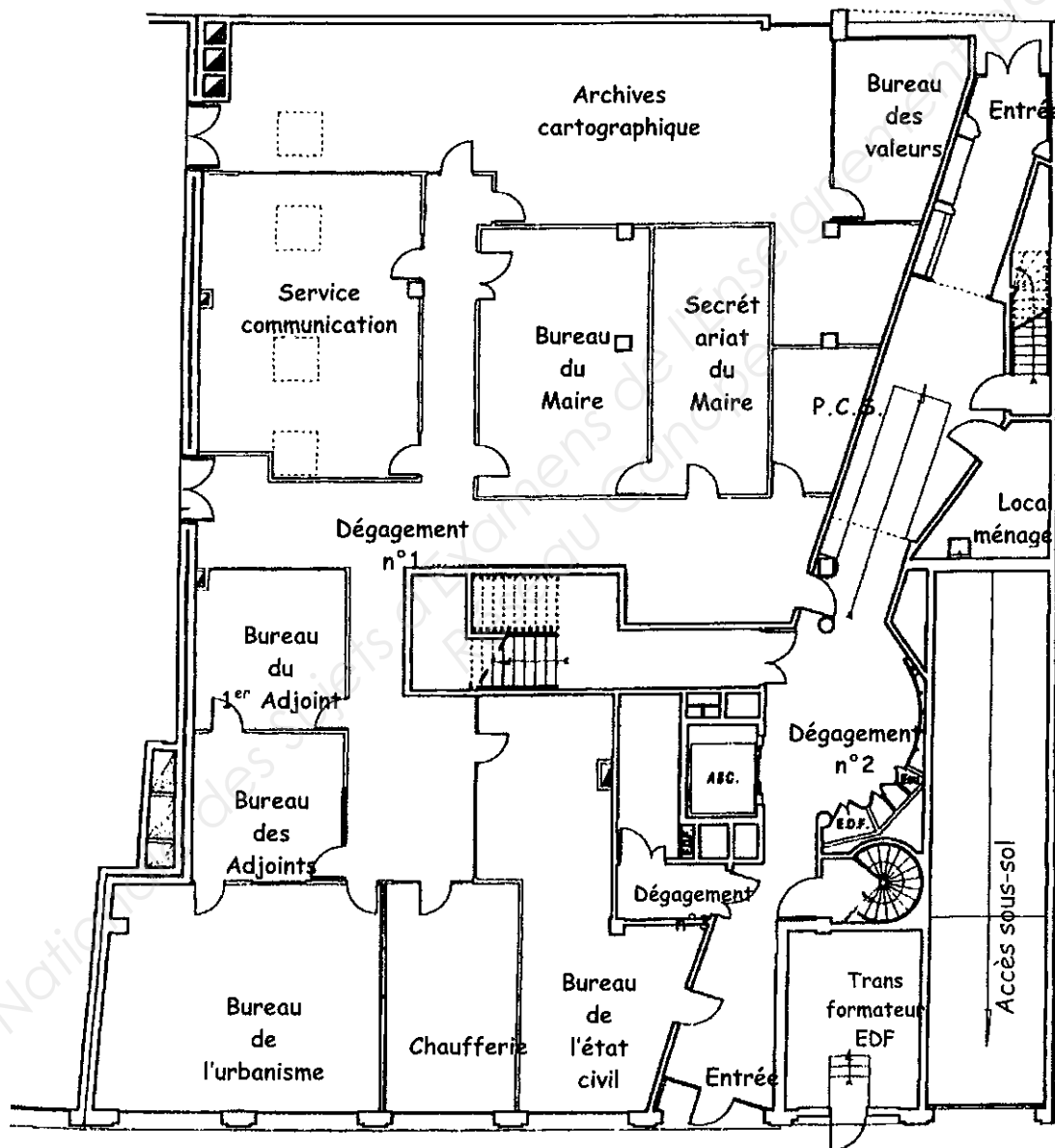
NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question MAL 3D: Selon la nomenclature proposée ci-dessous, proposer sur le plan du document réponse joint, l'implantation des différents éléments sur le plan du RDC Est

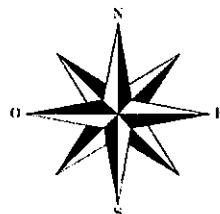
(/4 points)

Symbole	Détecteurs	Symbole	Moyens
	Contact d'ouverture		Unité centrale
	Volumétrique		Sirène intérieure
	choc		Sirène extérieure
	Bris de vitre		Alarme lumineuse extérieure
	Tapis de contact		Transmetteur téléphonique

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE



Echelle 1 : 80^{ème}



Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.